

## Pour les travailleurs immigrés

Alors que se trouvent posées avec une puissance sans précédent les revendications des salariés, le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.) tient tout d'abord à rendre hommage aux organisations syndicales qui ont inscrit dans leur programme la défense et l'amélioration de la condition des travailleurs immigrés.

Dans sa lutte contre le racisme et la xénophobie, le M.R.A.P. pour sa part a poursuivi des efforts incessants, en vue d'obtenir une égalité des droits sociaux, syndicaux, économiques et culturels, pour les travailleurs immigrés qui sont près de trois millions en France.

Parmi les mesures urgentes qui doivent être adoptées, le M.R.A.P., reprenant la résolution votée le 24 mars 1968, lors de l'Assemblée d'Amitié et de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés, demande :

- que leur soit accordée une réelle égalité des salaires, des allocations familiales, des avantages sociaux, et que toute discrimination soit bannie, non seulement entre travailleurs français et travailleurs immigrés, mais entre travailleurs immigrés de différentes origines ;
- que leur soient reconnus effectivement le droit de grève, les droits syndicaux ;
- que soient supprimées les formes actuelles d'expulsion administrative et qu'elles soient remplacées par une procédure offrant toutes garanties contre l'arbitraire ;
- que soit financé par les pouvoirs publics et le patronat un véritable plan d'urgence pour la suppression des bidonvilles, et leur remplacement par des logements décentes à des prix abordables.

L'immigration, de l'aveu même des pouvoirs publics, est venue compenser une pénurie de main-d'oeuvre dans certains secteurs de l'économie française (bâtiment, travaux publics, mines, agriculture, etc.)

Ne disposant d'aucune formation professionnelle, les travailleurs immigrés -Algériens, Africains, Portugais, Antillais, etc.- exercent surtout les tâches les plus insalubres et les plus pénibles. Le patronat s'efforce de les utiliser comme une masse de manoeuvre contre leurs camarades français. Mais les travailleurs immigrés ne peuvent en aucune façon être tenus pour responsables de la situation économique et sociale de la France marquée par le vaste mouvement revendicatif que l'on connaît. Défendre les droits des travailleurs immigrés, c'est opposer un front uni aux tentatives de division de la classe ouvrière, c'est défendre les droits de tous les travailleurs.

Paris, mai 1968

Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.)  
30, rue des Jeuneurs - Paris 2° -